



Paris, le jeudi 27 août 2026

Monsieur Édouard GEFFRAY
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : Onde V2 – un besoin urgent de réponses et de dialogue

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 29 mai dernier, le SE-Unsa vous alertait sur les difficultés très importantes rencontrées par les directrices et directeurs dans leur utilisation de la Version 2 de l'application Onde.

Je reviens vers vous en cette période déterminante pour toutes les écoles de préparation de la rentrée scolaire pour **vous alerter à nouveau et solliciter des réponses qui ne pourront pas attendre quant aux dysfonctionnements d'Onde Version 2** qui ont maintenant des conséquences sur le suivi de la scolarité des élèves et sur la fiabilité des données académiques.

Le registre matricule 2025-2026 est gelé pour la bascule d'année scolaire. Il l'est avec des lacunes : les radiations inscrites au 31 août, date réglementaire pour éviter toute rupture de scolarité, n'y figurent pas. Seules apparaissaient les radiations antérieures à la date de consultation, ce qui exclut mécaniquement tous les élèves partis au collège et tous ceux changeant d'école à la rentrée.

Ce document a valeur légale. Il sera opposable pendant cinquante ans pour des demandes de nationalité ou des calculs de droits à la retraite. Des directeurs et directrices vont se retrouver signataires d'un registre incomplet du fait d'un dysfonctionnement applicatif qu'ils n'ont ni causé ni pu corriger.

Le SE-Unsa exige que la génération du registre matricule a posteriori soit rendue possible sans délai.

La bascule d'année scolaire a également supprimé les décisions de passage saisies dans les délais réglementaires, générant des demandes de régularisation manuelle adressées aux directeurs et directrices le jour de la rentrée, pour un dysfonctionnement dont ils ne sont pas responsables. Tant que ces réadmissions ne sont pas toutes traitées, les effectifs consultables par les services académiques sont faux. Des décisions d'ouverture ou de fermeture de classe reposent sur ces chiffres. Le ministère ne peut pas simultanément déployer une application défaillante et s'appuyer sur les données qu'elle produit pour arrêter la carte scolaire.

L'édition en lots des fiches de renseignements préremplies existait dans Onde Version 1. Elle a disparu dans Onde Version 2. Les directeurs et directrices en avaient un usage massif : elle permettait aux familles de vérifier et corriger leurs données sans ressaisie intégrale, et aux directeurs de traiter les modifications sans relire chaque dossier individuellement.

Son absence percute directement le calendrier électoral : la liste électorale pour l'élection des représentants de parents d'élèves doit être établie vingt jours avant le scrutin, soit avant le 15 septembre. Dans les grandes écoles, celles à fort renouvellement de familles, et les petites écoles dont les directeurs ne disposent que de rares jours de décharge, ce délai ne peut pas être tenu sans l'édition en lots.

Le SE-Unsa exige le rétablissement de cette fonctionnalité sans attendre.

L'article L411-2 du code de l'Éducation est sans ambiguïté : le directeur d'école dispose des moyens numériques nécessaires à l'exercice de sa fonction. En déployant une application qui produit des registres lacunaires, supprime des fonctionnalités existantes et contraint les directeurs à des opérations manuelles que l'outil devrait prendre en charge, le ministère ne respecte pas cette obligation. La surcharge de travail qui en résulte est la conséquence directe de décisions de déploiement.

Le SE-Unsa demande une réunion de travail avec des représentants des personnels pour traiter ces points en urgence et établir un calendrier de rétablissement des fonctionnalités manquantes.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Elisabeth Allain-Moreno
Secrétaire générale

A handwritten signature in black ink, reading "E. Allain-Moreno", with a horizontal line underneath.

Copie à :

- Mme Marjorie KOUBI, Conseillère sociale au cabinet du Ministre
- M. Christophe GEHIN, Directeur général des ressources humaines
- Mme Caroline PASCAL, Directrice générale de l'enseignement scolaire